Posté par: formations-concours Publiée le : 3/7/2008 10:08:26

Concours:

• Concours de la fonction publique territoriale (filière sportive) de catégorie B • Préparation aux concours :

o Externe

o Interne

o 3Ã"me concours Public visé pour le concours externe : Etre titulaire d'un diplÃ'me de niveau IV

délivré dans le domaine du sport et inscrit

au RNCP

Conditions d'admission • Tout candidat doit être : De nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou d'un Etatpartie à l'accord sur l'Espace économique européen En position régulière au regard des obligations de service national de l'Etat dont le candidat estressortissant,Au moment de sa nomination, le candidat doit faire preuve qu'il remplit les conditionsphysiques exigées pour l'exercice de la fonction et qu'il jouit de ses droits civiques. Le cas échéant, les mentions inscrites au casier judiciaire (bulletin n°2) doivent être compatibles avec l'emploi postuléÂ

Déroulement du concours :

Epreuves d'AdmissibilitÃ©Série de 3 Ã 5 questions portant sur :

L'Organisation et la promotion des APS en France

L'Animation sportive dans une collectivité

Les rà gles d'hygià ne et de sécurité notamment en milieu aquatique

Les Sciences biologiques et humaines

Durée: 3h Epreuve d'admission: Epreuve physique comprenant:

1 parcours de natation

une épreuve de course

Conduite d'une séance d'activités physiques et sportives

Durée :1h = 30 mn pour la préparation + 30 mn de séance

Entretien sur analyse du déroulement de la séance

Durée : 20 mnEntretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien Une épreuve orale facultative de langue

vivante étrangÃ"re

Durée : 40 mn = 20 mn préparation + 20 mn entretien